

Ville de  
**LE CENDRE**

i  
n  
o  
n  
d  
a  
t  
i  
o  
n

s  
é  
i  
s  
m  
e

m  
o  
u  
v  
e  
m  
e  
n  
t  
d  
e  
t  
e  
r  
r  
a  
i  
n

INONDATION  
SEISME  
MOUVEMENT DE TERRAIN

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



SEISME

INONDATION

MOUVEMENT DE TERRAIN

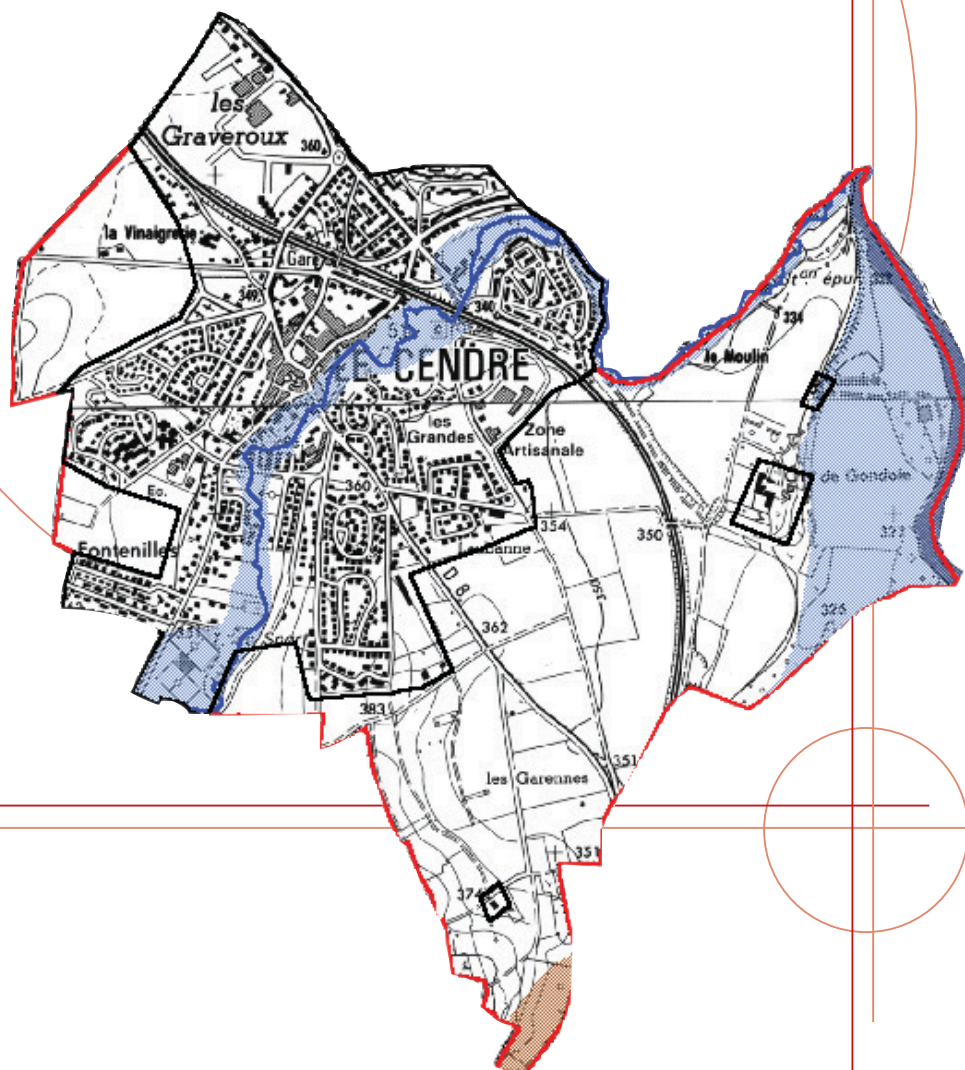
DICRIM DICRIM DICRIM

Mai 2006

s  
é  
i  
s  
m  
e

m  
o  
u  
v  
e  
m  
e  
n  
t  
d  
e

i  
n  
o  
n  
d  
a  
t  
i  
o  
n



## Carte récapitulative des risques

- Inondations
- Mouvement de terrain

Selon le zonage officiel, le risque séisme est faible sur la commune, comme sur l'ensemble du canton de Veyre-Menton.

# Édito Édito

L'actualité nous rappelle malheureusement trop souvent que les communes sont, à des degrés divers, exposées à certains risques naturels et/ou technologiques. Souvenez-vous de la tempête de 1999, de l'explosion de l'usine AZF en 2001, des incendies qui ont ravagé le sud de la France durant l'été 2003, sans oublier les inondations qui, chaque année, ravagent des villes entières...

Le risque zéro n'existe pas, y compris sur la commune du Cendre, où nos aînés gardent en mémoire les importantes crues de l'Auzon et de l'Allier survenues tout au long du siècle dernier. Des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sont aussi régulièrement enregistrés.

La multiplication de ces événements a conduit l'État à engager une politique globale de prévention des risques naturels et industriels prévisibles. Cette démarche, axée sur deux principes fondamentaux : l'information et la prévention, vise à sensibiliser la population sur les risques majeurs (naturels et/ou technologiques) qu'elle encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Ce document ne se veut en rien alarmiste mais chaque citoyen a le droit d'être informé des risques auxquels il est exposé. L'objectif de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) est donc de vous faire connaître les différents risques naturels recensés sur le territoire cendrioux, à savoir : inondation, mouvement de terrain et séisme, et de vous donner les bons réflexes à adopter en cas de survenue de l'un d'entre eux. La conduite à tenir est reprise sur un autocollant ci-joint que je vous invite vivement à apposer chez vous, à portée de vue. Il pourrait vous être utile en cas d'alerte.



Le Maire

**Hervé PRONONCE**

m  
o  
u  
v  
e  
m  
e  
n  
t  
  
d  
e  
  
t  
e  
r  
r  
a  
i  
n

s  
é  
i  
s  
m  
e

i  
n  
o  
n  
d  
a  
t  
i  
o  
n

# Les risques Majeurs

## Les risques Majeurs

### Définition

Le risque majeur est communément appelé “une catastrophe”. Il se caractérise essentiellement par sa gravité, lourde à supporter par les populations, voire les États, et sa fréquence, si faible, que l'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Pourtant, pour le risque naturel notamment, on sait que l'avenir est écrit dans le passé : là où une rivière a débordé, la terre tremblé, il est probable que de nouvelles inondations ou d'autres séismes surviennent. D'où l'importance de se préparer à l'éventuelle survenance de ces risques en informant la population, d'une part, des risques auxquels elle est exposée et, d'autre part, des attitudes et comportements à adopter si elle se trouve confrontée à l'une de ces situations exceptionnelles.

### Leurs natures

Les risques majeurs peuvent être d'origine naturelle (inondations, mouvements de terrain, séismes, ...) ou technologique (risques industriels, biologiques, de transports de matières premières, ...).

Le département du Puy de Dôme est concerné par un certain nombre de ces risques. Son relief montagneux, en partie volcanique, peut être propice à des mouvements de terrain et à des cours d'eau de type torrentiel. Quelques risques technologiques sont également répertoriés sur le territoire départemental mais ils demeurent peu nombreux.

La commune du Cendre est concernée par trois types de risques naturels :

- Inondation
- Mouvement de terrain
- Séisme

**L'objet de cette plaquette est de vous apporter des réponses pour chaque configuration liée à un risque majeur. C'est pourquoi il importe que vous conserviez ce document afin de pouvoir vous y référer si besoin est.**

# Les risques Majeurs

## Que faire ?

La commune vient d'être touchée par l'un des risques majeurs précités ? Voici quelques contacts utiles pour vous permettre de vous tenir informé des événements :

### Numéros utiles :

Mairie du Cendre :

**04 73 77 51 00**

Préfecture :

**04 73 98 63 63**

Direction Départementale de l'Équipement (DDE) :

**04 73 43 16 00**

Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) :

**04 73 98 15 18**

### Rester à l'écoute, notamment de :

France Inter : 90.4 ou 90.8 MHz

France Info : 105.5 MHz

France Bleue Pays d'Auvergne : 102.5 MHz

### Consignes applicables à l'ensemble des risques :



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

# Le risque Inondation

## Le risque Inondation

### Ses caractéristiques

**Définition :** une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

**Elle peut se traduire par :**

- des inondations de plaine : débordement d'un cours d'eau, remontée de la nappe phréatique, stagnation des eaux pluviales ;
- des crues torrentielles ;
- un ruissellement en secteur urbain.

**Elle est fonction de :** l'intensité et la durée des précipitations, la surface et la pente du bassin versant, la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol, la présence d'obstacles à la circulation des eaux, ...

### Au Cend्रे

Notre commune est concernée par les crues de l'Auzon et de l'Allier. Pour l'Auzon, la montée des eaux est relativement rapide et le temps d'inondation peut être court (quelques heures seulement). Dans certains bas quartiers de la ville, la hauteur des eaux et le courant peuvent être très importants.

Pour l'Allier, la montée des eaux est elle aussi rapide mais le temps d'inondation est généralement plus long (quelques jours à quelques semaines). Les terrains submersibles sont à vocation agricole. Quelques granges et fermes sont concernées par les crues.

Dans la zone à risque se trouve un Établissement Recevant du Public : le complexe sportif Jean Jaurès.

Durant ces vingt dernières années, de très fortes pluies ont, à plusieurs reprises, entraîné l'état de catastrophe naturelle pour notre ville.

**Les mesures d'ores et déjà prises par la commune :**

- Repérage des zones exposées ;
- Elaboration d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ;
- Entretien des berges et curage du lit de l'Auzon ;
- Entretien des avaloirs communaux ;
- Information préventive de la population.

# Le risque Inondation

## Que faire ?



### Avant : s'informer des risques météorologiques

- Faire une réserve d'eau potable ;
- Évacuer les lieux avant qu'il ne soit trop tard (accès coupés). Sinon, rester chez soi et gagner les étages supérieurs ;
- Prévenir les services de secours ;
- Aider les voisins en pensant prioritairement aux personnes âgées et aux handicapés ;
- Débrancher tous les appareils électriques (à l'exception du téléphone, sauf si la prise risque d'être inondée), couper le gaz, le disjoncteur ;
- Fermer, calfeutrer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, aérations, ...)

### Pendant : écouter la radio pour connaître les consignes de sécurité et se tenir prêt à évacuer

- Disposer d'un bagage minimum par personne : vêtements de rechange, pharmacie de secours,

s'il y a lieu, médicaments, et une couverture ;

- Quitter les lieux quand la consigne en est donnée ;
- En partant, fermer à clef et vérifier le calfeutrage de toutes les ouvertures et volets.

### Après l'inondation

- Ne retourner au domicile que sur indication des secours ou de la mairie ;
- Faire un inventaire complet des dommages visibles ;
- Aérer les pièces en sortant ce qui est gorgé d'eau, nettoyer soigneusement tout ce qui a été en contact avec l'eau et désinfecter (eau de javel) ;
- Contrôler les circuits électriques avant de rétablir le courant ;
- Mettre du chauffage dès que possible ;
- S'informer sur la qualité de l'eau avant de la consommer ;
- Contacter la mairie en cas de besoin .

### Les réflexes qui sauvent :



Fermez la porte,  
les aérations



Coupez l'électricité  
et le gaz



Montez dans  
les étages



# Le risque Mouvement de terrain

## Le risque Mouvement de terrain

### Ses caractéristiques

**Définition** : un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il peut se traduire par :

- un affaissement plus ou moins brutal des cavités souterraines (carrières, mines, ...) ;
- des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements de taux d'humidité des sols argileux (à l'origine des fissurations du bâti) ;
- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable ;
- des écroulements et chutes de blocs ;
- des coulées boueuses et torrentielles.

### Au Cendre

Sur notre commune, les mouvements de terrain sont caractérisés par des instabilités de terrain de petite ampleur, ainsi que des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.







# Le risque Mouvement de terrain

## Que faire ?

m o u v e m e n t d e t e r r a i n

En cas d'éboulements, de chutes de pierres ou de glissements de terrain :

- Fuir latéralement ;
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches ;
- Ne pas revenir sur ses pas ;
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après le mouvement de terrain

- Évaluer les dégâts et les dangers ;
- Informer les autorités ;
- Se mettre à la disposition des secours.

Les réflexes qui sauvent :



Fuyez immédiatement



Gagnez un point en hauteur

m o u v e m e n t d e t e r r a i n

m o u v e m e n t d e t e r r a i n



# Le risque Séisme

## Le risque Séisme

### Ses caractéristiques

**Définition :** un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Il se caractérise par :

- son foyer : c'est le point de départ du séisme, c'est-à-dire la région de la faille d'où partent les ondes sismiques (à plusieurs kilomètres de profondeur) ;
- sa magnitude sur l'échelle de Richter (de 1 à 9) : elle mesure l'énergie libérée ;
- son intensité (Échelle MSK : I-XII) : elle mesure les dégâts provoqués en un lieu donné ;
- la fréquence et la durée des vibrations : elles ont une incidence fondamentales sur les effets en surface ;
- la faille provoquée (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface.

### Au Cendre

Située dans une zone sismique, la partie centrale du département connaît périodiquement des secousses sismiques d'intensité variable, le plus souvent négligeables, très faibles ou faibles.

Depuis cinq siècles, aucun séisme grave ne s'est produit dans le département. Cependant, des secousses d'intensité moyenne ressenties périodiquement montrent que le risque est réel.

La commune du Cendre appartient au canton de Veyre-Monton où le risque sismique est faible (Ib) selon le zonage officiel.



s  
é  
i  
s  
m  
e

s  
é  
i  
s  
m  
e

s  
é  
i  
s  
m  
e

s  
é  
i  
s  
m  
e



# Le risque Séisme

## Que faire ?



s  
é  
i  
s  
m  
e

s  
é  
i  
s  
m  
e

**Avant : s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde**

- repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité ;
- fixer les appareils et meubles lourds ;
- repérer un endroit où se mettre à l'abri.

**Pendant la première secousse : rester où l'on est**

**A l'intérieur :** se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide ; s'éloigner des fenêtres ;

**A l'extérieur :** s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiment, pont, poteaux et fils électriques), à défaut, s'abriter sous un porche ;

**En voiture :** s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

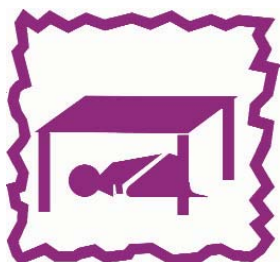
**Après la première secousse : évacuer le plus vite possible**

- Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours ;
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité : ne pas allumer de flammes et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; ne jamais pénétrer dans une maison endommagée ;
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre ;
- Emporter papiers personnels, vêtements chauds, médicaments indispensables, ...
- Ne pas prendre l'ascenseur ;
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ; les enseignants s'occupent d'eux.

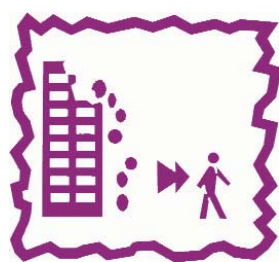
s  
é  
i  
s  
m  
e

**Les réflexes qui sauvent :**

**PENDANT**



Abritez-vous  
sous un meuble  
solide



Eloignez-vous  
des bâtiments

**APRES**



Coupez l'électricité  
et le gaz



Evacuez le  
bâtiment

s  
é  
i  
s  
m  
e

s  
é  
i  
s  
m  
e